



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS, ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES ASSOCIÉS**

**APPEL D'OFFRES OUVERT - ACCORD-CADRE POUR LES PRESTATIONS DE BROYAGE,
TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS, TRANSPORTS DES BOUES DES
STEP DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - LOT 4 TRANSPORT ET
TRAITEMENT DES BOUES DES STEP DE LA CABBALR - SIGNATURE DE L'ACCORD-
CADRE**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° à R. 2161-5 du Code de la commande publique, relative aux prestations de broyage, transport et traitement des déchets verts, transport et traitement des boues des STEP de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum, pour une durée initiale de deux ans à compter de la réception du premier bon de commande, reconductible de façon expresse deux fois un an et décomposé comme suit :

- Lot n° 1 : Prestations de broyage des déchets verts sur les plateformes de Béthune et Haisnes Lez la Bassée ;
- Lot n° 2 : Prestations de transport et traitement des déchets verts broyés des plateformes de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay ;
- Lot n° 3 : Prestations de transport et de traitement des déchets verts non broyés des plateformes et déchetteries de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay vers le site du titulaire ;
- Lot n° 4 : Prestations de transport et traitement par compostage des boues des STEP au départ de Béthune et Lapugnoy,

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, réunie le 18 juillet 2023, a décidé de retenir pour le lot n° 4 - prestations de transport et traitement par compostage des boues des STEP au départ de Béthune et Lapugnoy, l'offre économiquement la plus avantageuse de la société SEDE Environnement, ayant son siège social à Bapaume (62453), 2 rue des Archers, ZI du Moulin – CS 50156, au vu du montant de 236 800 € HT issu du détail quantitatif estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer l'accord-cadre à bons de commande concernant le lot n° 4 prestations de transport et traitement par compostage des boues des STEP au départ de Béthune et Lapugnoy de la consultation relative aux prestations de broyage, transport et traitement des déchets verts, transport et traitement des boues des STEP de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, avec la société SEDE Environnement, ayant son siège social à Bapaume (62453), 2 rue des Archers, ZI du Moulin – CS 50156, pour une durée initiale de deux ans à compter de la réception du premier bon de commande et pour un maximum de 1 600 tonnes, reconductible deux fois un an avec un maximum de 800 tonnes par année de reconduction,

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **27 JUIL. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le **28 JUIL. 2023**

Et de la publication le **28 JUIL. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel